



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 79156

## Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme de l'enseignement primaire et plus particulièrement sur les évaluations des CM2. Ces évaluations ont été annoncées comme des piliers de la réforme : elles étaient destinées à fournir des indicateurs de niveau de manière à lutter plus efficacement contre l'échec scolaire et à mettre en place de nouveaux programmes. Or, d'après des sources syndicales, il semblerait que les services du ministère auraient dû procéder à une correction statistique pour assurer la comparabilité des deux évaluations 2009 et 2010, les épreuves de 2010 étant plus difficiles. Dans un courrier adressé aux enseignants, il est précisé qu'il est impossible d'établir des comparaisons entre les résultats dans leur école et ceux constatés au plan national. Les résultats qui figurent sur le plan national auraient fait l'objet de corrections destinées à remettre les élèves sur la même échelle. Ces corrections, qui ne semblent pas de simples petits ajustements, amènent à s'interroger quant à la validité des résultats et donc de l'ensemble du processus. Un groupe de travail parlementaire a d'ailleurs critiqué ces évaluations et dénoncé le manque de concertation avec les enseignants. Il lui demande donc s'il envisage de revoir le procédé de ces évaluations en CM2 en y associant plus étroitement la communauté éducative et s'il envisage de clarifier les objectifs poursuivis par ces évaluations.

## Texte de la réponse

Le dispositif d'évaluation nationale a un double objectif : fournir aux enseignants un outil pédagogique de repérage du niveau scolaire de chaque élève ; fournir des données statistiques fiables pour évaluer l'efficacité du système éducatif à tous les niveaux. Les protocoles d'évaluation sont réalisés dans le cadre d'un travail commun de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGES), de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et de l'inspection générale. Ce travail vise à garantir que les résultats obtenus par les élèves soient comparables d'une année sur l'autre. La méthodologie déployée consiste en une série de tests sur des échantillons représentatifs et la reprise de quelques exercices d'une année sur l'autre. Ainsi, se constitue année après année, un ensemble d'épreuves de référence dont la fiabilité augmente régulièrement. Les épreuves passées par les élèves en janvier 2011 ont bénéficié de l'expérience acquise. En concertation avec la communauté éducative, elles ont été modifiées et intégreront désormais des codages complémentaires qui permettront une meilleure analyse des résultats individuels. Les livrets d'évaluation sont conçus en collaboration étroite avec des maîtres ayant des élèves en responsabilité. Ils se nourrissent d'expériences très concrètes. Les exercices ont été testés sur un échantillon répartis dans tous les secteurs (région parisienne, éducation prioritaire, province, secteur rural). Outre ces améliorations en matière de comparabilité, la DGES et les services déconcentrés de l'éducation nationale déploient un important travail d'explication auprès des enseignants afin qu'ils puissent comprendre ces principes et méthodes pour situer les résultats de leurs élèves par rapport aux résultats nationaux et mieux les expliquer aux parents.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Forgues](#)

**Circonscription** : Hautes-Pyrénées (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 79156

**Rubrique** : Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 25 mai 2010, page 5667

**Réponse publiée le** : 23 août 2011, page 9129